

ARRETE n° 26-0265

Portant nomination du DPO suppléant

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article unique :

Monsieur Jean-Yves LAGOUTTE - BIATSS est nommé Délégué à la Protection des Données suppléant à compter du 16 juin 2026 selon la lettre de mission jointe.

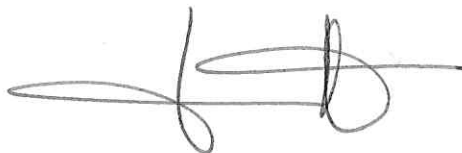
Fait à Troyes, le 16 juin 2026

Vu par l'intéressé

Le : 06 07 2026



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr